

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1989 B 00796

Numéro SIREN : 351 239 363

Nom ou dénomination : GORGY TIMING

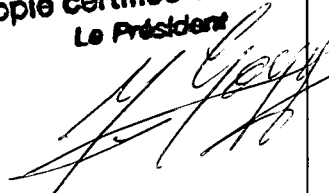
Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/014318

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'Euros)		31-12-21			31-12-20	
ACTIF		Notes	Brut	DAP	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.2	10 247	3 997	6 250	5 782	
Immobilisation corporelles	4.3	3 684	1 896	1 788	1 968	
Titres mis en équivalence		-		-	-	
Autres Immobilisations financières	4.4	294		294	296	
Actif immobilisé		14 225	5 893	8 332	8 046	
Stocks de matières et marchandises	4.5	2 521	378	2 143	2 058	
Clients et comptes rattachés		195	7	188	975	
Impôts différés actifs nets		38		38	44	
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	899		899	1 152	
Valeurs mobilières de placement				-	-	
Disponibilités		874		874	1 646	
Actif circulant		4 527	385	4 142	5 875	
Charges à répartir				-	-	
TOTAL ACTIF		18 751	6 278	12 473	13 921	

(en milliers d'Euros)		31-12-21			31-12-20	
PASSIF						
Capital				1 350	1 350	
Primes				3 489	3 556	
Réserves				1 101	1 842	
Ecarts de conversion				(18)	(39)	
Résultat net part du Groupe				(983)	(808)	
Capitaux propres part du Groupe				4 938	5 900	
Intérêts minoritaires				212	239	
Capitaux propres consolidés	4.7			5 150	6 140	
Avances conditionnées	4.8			1 061	1 076	
Provisions pour risques et charges	4.9			179	221	
Ecart d'acquisition négatif				-	-	
Emprunts et dettes financières	4.10			3 580	4 202	
Fournisseurs et comptes rattachés				986	934	
Autres dettes	4.6			1 487	1 307	
Produits constatés d'avance				31	41	
TOTAL PASSIF				12 473	13 921	
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				3 116	2 894	
Dont concours bancaires courants				6	2	

Copie certifiée conforme
Le Président



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT		Notes	31-12-21	31-12-20
<i>(En milliers d'Euros)</i>				
Chiffre d'affaires		5.1	3 837	3 950
Autres produits d'exploitation		5.2	1 890	1 776
Total des produits d'exploitation			5 728	5 726
Coût d'achat des matières et autres approvisionnements			909	868
Sous-traitance			47	155
Achats non stockés, matériels et fournitures			76	79
Autres services extérieurs			453	660
Coût d'achat des marchandises vendues			31	170
Autres charges externes			890	829
Impôts, taxes et versements assimilés			77	116
Rémunération du personnel			2 325	2 445
Charges sociales			926	947
Participation des salariés			-	-
Autres charges			8	13
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations			970	391
Dotations aux provisions sur actifs circulants			378	351
Dotations aux provisions pour risques et charges				24
Total des charges d'exploitation			7 090	7 048
<i>Résultat d'exploitation avant amortissement des écarts d'acquisition</i>			<i>(1 362)</i>	<i>(1 322)</i>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			5	5
<i>Résultat d'exploitation après amortissement des écarts d'acquisition</i>			<i>(1 367)</i>	<i>(1 326)</i>
Résultat financier		5.3	(81)	(63)
Résultat courant des entreprises intégrées			(1 448)	(1 390)
Résultat exceptionnel		5.4	29	158
<i>Résultat avant impôts</i>			<i>(1 418)</i>	<i>(1 232)</i>
Intérêts minoritaires			(33)	5
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Impôts sur les sociétés sociaux et différés		5.5	(402)	(428)
BENEFICE NET PART DU GROUPE			(983)	(808)

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE	31-12-21	31-12-20
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	(983)	(808)
Part des minoritaires dans résultat des sociétés intégrées	(33)	5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux Amortissements et provisions	975	419
Reprises des Amortissements et provisions	(43)	(8)
Plus et moins values de cession		4
Impôts différés	6	(7)
Quote part dans résultat des sociétés en équivalence		
Subventions virées au résultat		
Divers retraitements de consolidation et ajustement ouverture Chine	(59)	(10)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(137)	(405)
Ecart de conversion sur la CAF		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 280	(355)
Variation des frais financiers	21	18
Variation nette exploitation	1 196	(855)
Variation de stocks	(68)	100
Variation des Créances d'exploitation	1 078	(728)
Variation des Dettes d'exploitation	186	(227)
Variation nette hors exploitation	63	481
Variation des Créances hors exploitation	138	112
Variation des Dettes hors exploitation	(61)	253
Charges et produits constatés d'avance	(19)	116
Pertes & gains de change	5	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 142	(760)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements / acquisitions immobilisations incorporelles	(1 220)	(1 369)
Décaissements / acquisitions immobilisations corporelles	(46)	(50)
Encaissements / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		21
Subventions d'investissement encaissés		
Décaissements / acquisitions immobilisations financières	(85)	(24)
Encaissements / cessions immobilisations financières	88	27
Trésorerie nette / acquisitions & cessions de filiales		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	(1 263)	(1 396)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		898
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		(160)
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres	(15)	
Encaissements provenant d'emprunts		2 300
Remboursements d'emprunts	(646)	(436)
Variation des comptes courants d'associés		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	(661)	2 601
VARIATION DE TRESORERIE (calculée)	(782)	445
TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 644	1 200
Incidences des variations de taux de change	(6)	2
TRESORERIE A LA CLOTURE	868	1 644
VARIATION DE TRESORERIE (constatée)	(782)	445

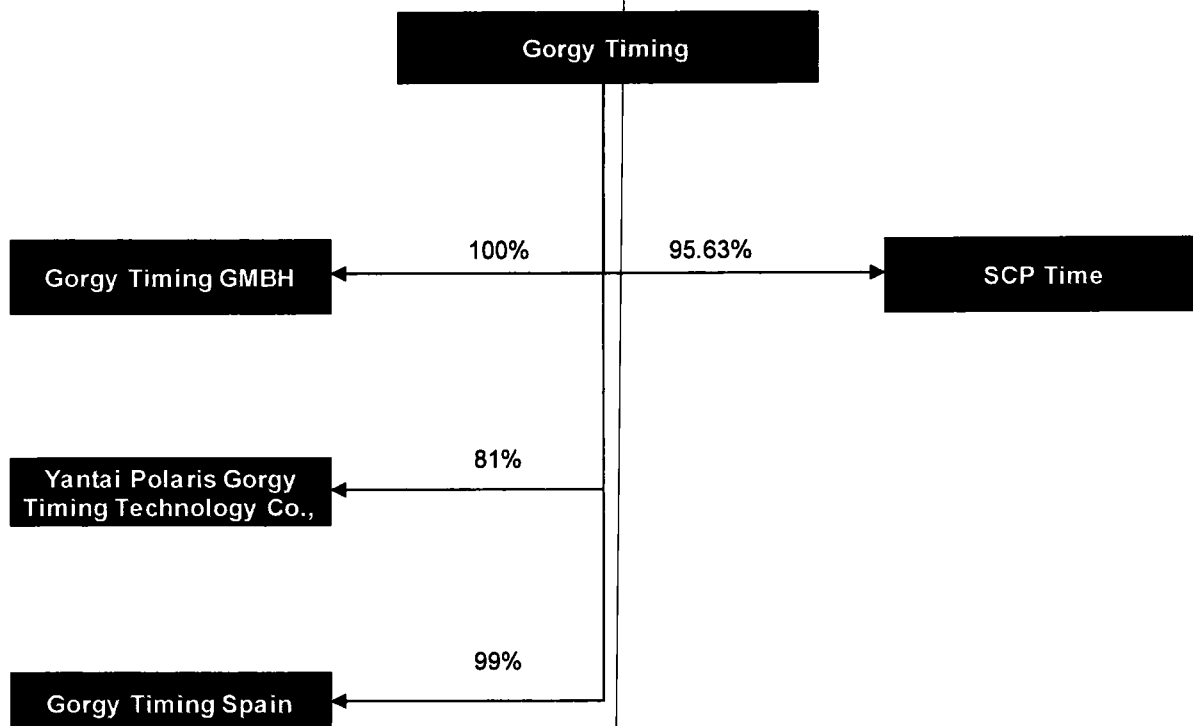
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. FAITS SIGNIFICATIFS ET AUTRES INFORMATIONS

Il s'agit du cinquième jeu de comptes consolidés du Groupe Gorgy Timing. En effet bien que ne dépassant pas les seuils légaux de consolidation obligatoire, la production de comptes consolidés est désormais imposée par les statuts de la société tête de Groupe Gorgy Timing mis à jour par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

2. ENSEMBLE CONSOLIDE

2.1. Organigramme du groupe



2.2. Périmètre de consolidation

2.2.1 Présentation du périmètre de consolidation

A la clôture de l'exercice :

Sociétés	Adresses des sièges	Pourcentages		SIRET	Dates de clôture	Méthodes d'intégration
		de contrôle	d'intérêt			
Gorgy Timing	Quatier Beauregard - 38350 La Mure D'Isère			351 239 383 00028	31 décembre	Société mère
Gorgy Timing GMBH	Östl. Rheinbrückenstr.50 - D-76187 Karlsruhe - Allemagne	100.00%	100.00%	NA	31 décembre	Intégration globale
Gorgy Timing Espagne	World Trade Center - Edificio Esta, 2ª Pita. - 08039 Barcelona - Espa	99.00%	99.00%	NA	31 décembre	Intégration globale
Yantai Polaris Gorgy Timing Technology	206, Fengshan road - Yantai Shandong - Chine	81.00%	81.00%	NA	31 décembre	Intégration globale
SCP Time	Quatier Beauregard - 38350 La Mure D'Isère	100.00%	100.00%	834 844 698 00011	31 décembre	Intégration globale

2.2.2 *Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice*

Bien que l'opération suivante aient eu lieu au cours de l'exercice, le périmètre du Groupe n'a pas évolué depuis l'exercice précédent :

- Transmission Universelle de Patrimoine de SCP Time France par SCP Time

Lors de l'assemblée générale du 24 Septembre 2021, il a été approuvé la dissolution sans liquidation de la société SCPTIME France. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société SCPTIME France au profit de la société SCPTIME.

Cette opération réalisée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 est sans aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe Gorgy Timing.

3. PRINCIPES COMPTABLES – METHODES D'EVALUATION

3.1. Changement de méthode

A compter de cet exercice, les comptes consolidés du groupe Gorgy Timing sont présentés selon les principes établis par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01 homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020 relatif aux comptes consolidés.

Hormis le reclassement de l'écart d'acquisition en éléments incorporelles et l'absence de retraitement en résultat des pertes et gains de changes potentiels non significatif, ce changement de règlement n'a pas d'incidences sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité de l'exploitation.

3.2. Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles la société Gorgy Timing exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif par une société résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de consolidation.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exercerait directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés seraient consolidés suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le Groupe inclut sa quote-part dans les produits et charges, actifs et passifs de l'entreprise sous contrôle conjoint dans les lignes appropriées de ses états financiers.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exercerait une influence notable sur la gestion sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint seraient mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de la filiale. Dans cette situation, la participation du Groupe dans la filiale est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la filiale.

3.3. Ecarts d'acquisition

Le groupe a adopté le règlement ANC n°2016-07.

Il a pris la décision de que les nouveaux écarts d'acquisition seraient évalués à leur juste valeur et selon les situations :

- ✓ non amortis et testés en cas de durée d'utilisation non limitée,
- ✓ amortis sur leur durée d'utilisation si celle-ci est limitée et déterminable,
- ✓ amortis sur 10 ans si celle-ci est limitée mais n'est pas déterminable de façon fiable.

Les principales méthodes relatives aux écarts d'acquisition sont par ailleurs les suivants :

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante :

Les biens non destinés à l'exploitation sont évalués à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur probable de réalisation.

Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à leur valeur d'utilité pour l'entreprise consolidante. Celle-ci correspond au prix qu'elle aurait accepté de payer si elle avait acquis ces éléments séparément, compte tenu de l'usage qu'elle compte en faire.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été ré estimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

Lorsque la prise de participation s'est opérée par voie d'achats successifs de titres, l'entreprise n'entre dans le périmètre de consolidation que lors de la prise de contrôle effectif ; cependant, pour déterminer l'écart de première consolidation, il convient de remonter à l'acquisition du premier lot, si cette dernière a été effectuée avec l'intention d'obtenir le contrôle.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- ✓ La part positive, non affectée, est inscrite au compte "écarts d'acquisition" à l'actif du bilan et le cas échéant dépréciée, prorata temporis, selon les méthodes décrites ci-dessus.
- ✓ La part négative est inscrite au compte "écarts d'acquisition négatifs" au passif du bilan et rapportée de façon immédiate au résultat consolidé (bonne affaire).

3. 4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

Les postes du bilan à l'exception des capitaux propres sont convertis au taux de clôture.

Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion résultant de l'impact de la variation des taux de change entre l'ouverture (et/ou la date d'acquisition des sociétés concernées) et la clôture de l'exercice sont inscrits dans la rubrique "Ecart de conversion".

Principaux taux utilisés :

	1 CNY (12-19)	1 CNY (12-20)	1 CNY (12-21)
Taux d'ouverture :	0,126983	0,127869	0,124649
Taux moyen :	0,129298	0,127054	0,131196
Taux de clôture :	0,127869	0,124649	0,138991

3.5. Méthodes d'évaluation retenues pour certains postes du bilan

3.5.1 *Les immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens en mode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe et selon des durées décrites en notes 4.2 et 4.3.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

3.5.2 *Frais de recherche et de développement*

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes sur la ligne "Frais de recherche et développement".

Il est précisé :

- que les perspectives de commercialisation sont cohérentes avec les prévisionnels établis par la société,
- compte tenu de ces perspectives, la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable et que de ce fait aucune dépréciation n'est utile.

3.5.3 **Les immobilisations financières**

Les titres de participations non consolidées sont valorisés au coût historique d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire qui correspond à la valeur d'usage pour la société. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan et des provisions sont le cas échéant dotées. La valeur d'usage est déterminée selon des critères objectifs et clairement identifiables : situation nette, seuil de rentabilité, survenance d'évènements exceptionnels, valeur de réalisation.

3.5.4 **Les Stocks**

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les règles en vigueur dans la profession. Si la valeur actuelle des stocks (prix du marché ou valeur nette de réalisation) à la date du bilan est inférieure au coût, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.5.5 **Les créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5.6 **Impôts différés**

Une provision pour impôts différés est constituée selon la méthode du report variable pour les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan.

En période de déficit fiscal, des actifs nets d'impôts différés sont maintenus au bilan uniquement si les prévisions de l'entreprise mettent en évidence un retour proche aux bénéfices.

3.5.7 **Indemnités de départ à la retraite**

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (taux de croissance retenu : 1,5%), du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles en utilisant un taux de 0,98% (vs 0,34% en N-1).

Ils retiennent comme hypothèse un départ volontaire des salariés à l'âge de 60-67 ans incluant un taux de cotisations sociales applicable à l'entreprise pour les non-cadres (33%) et les cadres (47%).

Ces engagements sont appréhendés lors des calculs des écarts de première consolidation.

Les variations ultérieures de la charge affectent le compte de résultat.

3.5.8 **Écarts de conversion**

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie ont fait l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

Le Groupe s'est conformé au nouveau règlement qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021; plus aucun retraitement n'a donc été comptabilisé sur l'exercice 2021 à ce titre.

3.5.9 **Crédit-bail**

Les contrats de crédit-bail portant sur des biens autre que du matériel de bureau dont les conditions s'apparentent à un achat financé au moyen d'un crédit, font l'objet des retraitements suivants dans les comptes consolidés :

- Enregistrement des biens concernés en immobilisations à l'actif,
- Comptabilisation en contrepartie des emprunts correspondants au passif,
- Annulation des redevances enregistrées en charges d'exploitation et comptabilisation des charges financières afférentes aux emprunts,
- Constatation des amortissements des immobilisations conformément aux méthodes du Groupe.

3.6. **Autres informations, évènements post clôture et continuité d'exploitation**

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Groupe incluent les impacts liés à l'épidémie du Coronavirus.

Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont appréhendés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont le Groupe a pu bénéficier sont également comptabilisées.

En effet, les activités ont été lourdement impactées par le COVID-19 depuis le premier trimestre 2020. Cependant, compte tenu du caractère évolutif de l'épidémie toujours en cours à la date d'établissement de ces comptes et des mesures mises en place par le gouvernement pour aider les entreprises, le Groupe n'a pas la capacité d'en évaluer avec précision les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société Gorgy Timing fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en date du 1^{er} juin 2022. Cependant les prévisions de trésorerie de la société ne remettent pas en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, les comptes ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

3.7. **Evènements post clôture**

Au cours du premier semestre 2022, la société Gorgy Timing a bénéficié d'un prêt de 880K€, de la part du CODEFI, au titre du dispositif d'aides ad hoc au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise du covid-19, par l'entremise de Bpifrance Financement.

La société a procédé à la fermeture de la filiale Gorgy Timing GmbH en date du 29 Juin 2022.

Le 14 mars 2022 la société a levé l'option de rachat de son contrat de crédit-bail immobilier pour 171K€.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021 le Groupe n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatif avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour. La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons notamment du fait de l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie.

Hormis l'événement exposé ci-dessus, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière de la société.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Les Écarts d'Acquisition

La valeur brute des écarts a été calculée de la façon suivante :

	Yantai Polaris Gorgy Timing Technology Co.	
	TOTAL	
A la date du	31/12/2016	31/12/2016
Situation nette dont résultat à la clôture	5 936	5 936
Provisions réglementées	-	-
Profit s/ stock	-	-
Retraitement des CB	-	-
Plus/moins valeurs sur éléments d'actifs	(3 250)	(3 250)
Annulation autres comptes de régul sans valeur	(89)	(89)
Provisions réglementées	-	-
Engagements sociaux non comptabilisés (IFC)	-	-
Impact fiscalité différée (28%)	-	NA
Capitaux propres retraités en KCNY	2 597	2 597
Taux de conversion		0.136608
Capitaux propres retraités en Keuros	2 597	355
%age d'intérêt Groupe		31.00%
Titres et coûts d'acquisition liés		157
Ecarts d'acquisition	47	47

4.2. Les immobilisations incorporelles

Elles se décomposent comme suit :

(En milliers d'Euros)	31-12-21			31-12-20		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	47	23	23	47	19	28
Frais de développement	6 677	3 823	2 853	6 550	3 086	3 463
Concessions, brevets	152	150	2	152	139	13
Fonds commerciaux	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	3 371	-	3 371	2 278	-	2 278
TOTAUX	10 247	3 997	6 250	9 026	3 244	5 782

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'Euros)	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS				
	Valeur brute Début ex.	Acquisitions de l'ex.	Impact des autres variations	Cessions Rebutés de l'ex.	Valeur brute Fin ex.	Valeur Début ex.	Augmentations de l'ex.	Impact des autres variations	Diminutions de l'ex.	Valeur Fin ex.
Ecarts d'acquisition	47	-	-	-	47	19	5	-	-	23
Frais de développement	6 550	127	-	-	6 677	3 086	737	-	-	3 823
Concessions, brevets	152	-	-	-	152	139	11	-	-	150
Fonds commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2 278	1 093	-	-	3 371	-	-	-	-	-
TOTAUX	9 026	1 220	-	-	10 247	3 244	753	-	-	3 997

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- Frais de développement : 5 ans
- Concessions et Brevets : 1 à 3 ans

4.3. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(En milliers d'Euros)	31-12-21			31-12-20		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	-	-	-	-	-	-
Terrains en CB	61	-	61	61	-	61
Constructions	1 059	364	695	1 059	267	792
Constructions en CB	1 510	652	859	1 510	607	903
Installations techniques, matériels et outillages	439	387	52	400	344	56
Installations techniques, matériels et outillages en CB	96	96	0	96	96	0
Autres immobilisations corporelles	503	397	106	501	345	156
Immobilisations en cours	16	-	16	-	-	-
TOTAUX	3 684	1 896	1 788	3 627	1 659	1 968

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'Euros)	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS				
	Valeur brute Début ex.	Acquisitions de l'ex.	Impact des autres variations	Cessions Rebutés de l'ex.	Valeur brute Fin ex.	Valeur Début ex.	Augmentations de l'ex.	Impact des autres variations	Diminutions de l'ex.	Valeur Fin ex.
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains en CB	61	-	-	-	61	-	-	-	-	-
Constructions	1 059	-	-	-	1 059	267	97	-	-	364
Constructions en CB	1 510	-	-	-	1 510	607	45	-	-	652
Installations techniques, matériels et outillages	400	28	11	-	439	344	27	15	-	387
Installations techniques, matériels et outillages en CB	96	-	-	-	96	96	-	-	-	96
Autres immobilisations corporelles	501	2	-	-	503	345	53	-	-	397
Autres immobilisations corporelles en CB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	15	1	-	16	-	-	-	-	-
TOTAUX	3 627	46	12	-	3 684	1 659	222	15	-	1 896

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- Terrains acquis via contrats de Crédit-Bail : non amortis
- Constructions acquises via contrats de Crédit-Bail : 40 ans
- Autres Constructions : 2 à 10 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 2 à 8 ans

4.4. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

(En milliers d'Euros)	Au 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Participations non consolidées	242	-	242	242	-	242
Dépôts et cautions	51	-	51	54	-	54
TOTAUX	294	-	294	296	-	296

Les participations non consolidées sont constituées principalement de parts sociales liées à des organismes bancaires.

4. 5. Les stocks

Ils se décomposent comme suit :

(En milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
Stocks de matières premières	1 489	1 386
Stocks d'encours	90	133
Stocks de produits intermédiaires et finis	933	881
Stocks de marchandises	9	10
VALEUR BRUTE	2 521	2 409
Provisions pour dépréciation des stocks de M.P.	248	244
Provisions pour dépréciation des stocks de produits finis	128	106
Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises	1	1
VALEUR NETTE	2 143	2 058

4. 6. Les autres créances et autres dettes

Ils se décomposent comme suit :

(en milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
AUTRES CREANCES		
Créances fiscales	787	1 042
Créances sociales	8	10
Fournisseurs et débiteurs divers	31	51
Autres créances	22	6
Charges constatées d'avance	51	42
TOTAL AUTRES CREANCES	899	1 152
AUTRES DETTES		
Clients créditeurs	5	23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes fiscales	115	356
Dettes sociales	1 160	724
Dividendes à payer	161	161
Dettes diverses	44	42
TOTAL AUTRES DETTES	1 487	1 307

4. 7. Les Capitaux Propres

4.7.1 Le capital social

Le capital social de la SAS Gorgy timing est composé depuis deux exercices de 2.410.000 actions (dont 400.000 actions de préférence) de 0,56 euro, soit 1.349.600 euros.

4.7.2 Analyse de la variation des réserves du Groupe

(En milliers d'Euros)	Capital social	Primes	Réserves Légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Réserves Groupe
Ouverture N-1	1 350	3 556	76	858	375	(29)	(18)	6 168
Affectation du résultat de la mère				52			(52)	-
Distributions de la mère				(160)				(160)
Affectation du solde résultat					(70)		70	-
Augmentation de capital					704			704
Autres mouvements					7	(11)		(4)
Clôture N-1	1 350	3 556	76	750	1 016	(39)	-	6 709
Ouverture N	1 350	3 556	76	750	1 016	(39)	(808)	5 901
Affectation du résultat de la mère				(818)			818	-
Distributions de la mère								-
Affectation du solde résultat					9		(9)	-
Augmentation de capital								-
Autres mouvements		(68)		68	(0)	21		21
Clôture N	1 350	3 489	76	(0)	1 025	(18)	-	5 921

4.7.3 **Analyse de la variation des Intérêts minoritaires**

(en milliers d'Euros)	Réserves	Résultats	Totaux
Ouverture N-1	50	(8)	42
Distributions			-
Affectation du résultat	(8)	8	-
Augmentation de capital salariés	193		193
Fusions			-
Cession de titres au Groupe			-
Dilutions liées à TUP	-		-
Autres mouvements	(1)	5	4
Clôture N-1	235	5	239
Ouverture N	235	5	239
Distributions			-
Affectation du résultat	5	(5)	-
Augmentation de capital H.G.			-
Fusions			-
Cession de titres au Groupe			-
Dilutions liées à TUP	-		-
Autres mouvements	5	(33)	(28)
Clôture N	244	(33)	212

4.8. **Les avances remboursables**

Avance Coface 74K€

Avance remboursable BPI FRANCE concernant l'aide au projet structurant des pôles de compétitivité "SCP TIME" : Le bénéficiaire s'engage à rembourser à Bpifrance, sauf échec commercial, la somme de 988 K€ selon l'échéancier forfaitaire prévisionnel suivant (avant n°4 ayant cours au 31 décembre 2021) :

- Au plus tard le 31 décembre 2022 160 K€
- Au plus tard le 31 décembre 2023 175 K€
- Au plus tard le 31 décembre 2024 205 K€
- Au plus tard le 31 décembre 2025 220 K€
- Au plus tard le 31 décembre 2026 228 K€

4.9. **Les provisions**

(En milliers d'Euros)	31-12-20	Dotations	Reprises Diminution	31-12-21
Provisions pour litige	-			-
Provisions pour impôts différés	-			-
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour IFC	221		(43)	179
Autres provisions pour risques	-			-
TOTAL	221	-	43	179

La société avait fait l'objet d'une vérification de comptabilité au premier semestre 2017. Une proposition de rectification a été adressée le 30 mai 2017 pour un montant de 89.818 €. La direction avait contesté ce redressement et aucune provision pour risque n'avait été comptabilisée à ce sujet.

En date du 29 avril 2021 le tribunal administratif de Grenoble a définitivement donné raison à la société en rejetant la demande de l'administration et la condamnant à lui payer la somme de 1.500€ au titre de l'article 761.1 du code de justice administrative.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5. 1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe se répartit de la façon suivante :

(En milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
Ventes produits France	2 316	1 560
Ventes produits Export	729	1 435
Ventes de produits	3 045	2 995
Prestations de services France	734	910
Prestations de services Export	59	44
Prestations de services	793	954
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 837	3 950

5. 2. Les autres produits

Les autres produits comprennent notamment :

(en milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
Production stockée	9	(67)
Production immobilisée	1 220	1 369
Subventions d'exploitation	215	25
Reprises sur amortissements et provisions	394	287
Transferts de charges	40	151
Autres produits	12	11
Autres produits d'exploitation	1 890	1 776

5. 3. Résultats financiers

(En milliers d'euros)	31-12-21	31-12-20
Gains de change		2
Revenus des autres créances et VMP		3
Autres intérêts et produits assimilés	2	
Reprises sur provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2	5
Pertes de change	1	5
Intérêts et charges assimilées	80	64
Autres charges financières	2	
Dotations aux provisions financières	0	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	83	68
RESULTAT FINANCIER	(81)	(63)

5.4. Résultats exceptionnels

Les produits et charges non liés à l'exploitation comprennent notamment :

(En milliers d'euros)	31-12-21	31-12-20
Produits de cessions de titres consolidés		21
Produits de cessions d'éléments d'actif		253
Subventions virées au résultat		
Reprises exceptionnelles		
Autres produits exceptionnels	69	95
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	69	368
Valeur nette comptable des éléments cédés		25
Dotations exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	39	185
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	39	210
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29	158

5.5. Impôts sur les sociétés

Les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan sont traduites dans les comptes et leurs variations sont enregistrées dans la rubrique "Impôt sur les sociétés".

L'impôt sur les sociétés s'analyse comme suit :

(En milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
Résultat avant affectation minoritaires et amort. des survaleurs	(1 011)	(799)
Impôts sociétés	-	-
Variation des impôts différés	5	(7)
Cary back		
Crédits impôts comptabilisés	(408)	(421)
Impôts comptabilisés	(403)	(428)
Réintégrations permanentes	31	183
Régime "mère-fille"		
Déductions permanentes		(9)
Pertes non prises en compte	1 420	1 042
Retraitements non imposables	(18)	
Retraitements non déductibles		
Base impôt théorique	18	(11)
Taux imposition théorique	26.50%	28.00%
Impôt théorique	5	(3)
Impact variation taux d'impôt différé	1	(4)
Crédits impôts comptabilisés	(408)	(421)
Fiscalité étrangère : impact différentiel de taux		
Impôts consolidés	(403)	(428)

5. 6. **Effectif**

Effectif par société du Groupe :

Sociétés	Années	31-12-21	31-12-20
Gorgy Timing		47	50
Gorgy Timing GMBH			1
Gorgy Timing Espagne		1	1
Yantai Polaris Gorgy Timing Technology Co.		8	7
SCP Time France		-	-
SCP Time		5	11
Totaux		61	70

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2021, les engagements donnés hors bilan sont les suivants :

- ✓ Crédits baux :
 - Redevances sur crédit-bail immobilier : 156K€
 - Valeur résiduelle de crédit-bail immobilier : 1K€

Le 14 mars 2022 la société a levé l'option de rachat de ce crédit-bail pour 171K€.

- ✓ Emprunts :
 - Nantissement de CIF à hauteur de 200K€ au profit de Crédit Coopératif pour un emprunt de 600K€ de nominal dont le Groupe reste devoir la somme de 418K€ à la clôture de l'exercice,
 - Nantissement du fonds de commerce au profit de HSBC pour un emprunt de 300K€ de nominal dont le Groupe reste devoir la somme de 206K€ à la clôture de l'exercice.
 - Nantissement du fonds de commerce au profit de HSBC pour un emprunt de 165K€ de nominal dont le Groupe reste devoir la somme de 39K€ à la clôture de l'exercice,
 - Nantissement du fonds de commerce au profit de SG pour un emprunt de 150K€ de nominal dont le Groupe reste devoir la somme de 38K€ à la clôture de l'exercice,

Engagements reçus :

- ✓ Caution société de cautionnement Fonds de garantie Essor PMI de l'emprunt de 300K€ de nominal souscrit auprès de Crédit Coopératif (soient 9K€ de capital garantis à la clôture de l'exercice),
- ✓ Caution société de cautionnement SOMUDIMEC à hauteur de 50% de l'emprunt de 600K€ de nominal souscrit auprès de Crédit Coopératif (soient $418K€ \times 50\% = 209K€$ de capital garantis à la clôture de l'exercice),
- ✓ Contre-garantie BPI à hauteur de 50% de l'emprunt de 165K€ de nominal souscrit auprès de HSBC (soient $39K€ \times 50\% = 20K€$ de capital garantis à la clôture de l'exercice).

Copie certifiée conforme
Le Président



"GORGY TIMING"

Société par actions simplifiée
au capital de 1 349 600 Euros
Siège social à LA MURE D'ISERE (38350)
Quartier de Beauregard Lieudit la Laiterie

351 239 363 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU PRESIDENT

SUR LA GESTION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Chers actionnaires,

Nous vous présentons, après avoir reprecisé le périmètre de consolidation, le rapport de gestion du groupe exposant :

- La situation de l'ensemble constitué par les entreprises dans la consolidation,
- L'évolution prévisible du groupe,
- Les événements importants survenus entre la date d'arrêt des comptes consolidés et leur date d'établissement,
- Les activités du groupe en matière de recherche et développement.

I - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 DECEMBRE 2021, le périmètre de consolidation du groupe GORGY TIMING comprenait :

- La société **SCPTIME**, société par actions simplifiée au capital de 3 707 350 Euros, dont le siège est à Quartier Beauregard - 38350 LA MURE D'ISERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 834 844 698 RCS GRENOBLE
Pourcentage détenu par la société GORGY TIMING : 95,63 %
- La société **GORGY TIMING GMBH** au capital de 51 129 Euros dont le siège est à Östl. Rheinbrückenstr. 50 - D-76187 Karlsruhe - *Allemagne*
Pourcentage détenu par la société GORGY TIMING : 100 %

- La société **GORGY TIMING SPAIN** au capital de 3 100 €uros dont le siège est à World Trade Center - Edificio Este, 2ª Plta. - 08039 Barcelona - Espagne
Pourcentage détenu par la société GORGY TIMING : 99 %

- La société **YANTAI POLARIS GORGY TIMING** au capital de 1 382 151 €uros dont le siège est à 206, Fengshan road - Yantai Shandong - Chine
Pourcentage détenu par la société GORGY TIMING : 81 %

II - SITUATION DU GROUPE

L'annexe du bilan consolidé dont il vous est donné connaissance, détaille les modalités de consolidation et les méthodes d'évaluation et comporte les énonciations requises par la loi, ces éléments complétant votre information.

De manière synthétique, nous présentons à votre intention le bilan consolidé et les comptes consolidés au 31 DECEMBRE 2021 :

Le montant total du bilan au 31 DECEMBRE 2021 s'élève à 12 473 000 €uros contre 13 921 000 €uros pour l'exercice précédent.

L'actif immobilisé fait apparaître un montant total (écarts d'acquisition compris), en prix de revient, de 14 225 000 €uros et, après amortissements de 5 893 000 €uros, une valeur résiduelle de 8 332 000 €uros, contre pour l'exercice précédent une valeur résiduelle de 8 046 000 €uros, suivant détail :

- écarts d'acquisition : 47 000 €uros et, après amortissements ou provisions de 23 000 €uros, une valeur résiduelle de 23 000 €uros, contre une valeur de 28 000 €uros pour l'exercice précédent,

- immobilisations incorporelles : 10 247 000 €uros et, après amortissements ou provisions de 3 997 000 €uros, une valeur résiduelle de 6 250 000 €uros, contre une valeur de 5 782 000 €uros pour l'exercice précédent,

- immobilisations corporelles : 3 684 000 €uros et, après amortissements de 1 896 000 €uros, une valeur résiduelle de 1 788 000 €uros, contre une valeur résiduelle de 1 968 000 €uros pour l'exercice précédent,

- immobilisations financières : 294 000 €uros et, en l'absence provision, une valeur résiduelle de 294 000 €uros, contre une valeur résiduelle de 296 000 €uros pour l'exercice précédent.

En ce qui concerne le compte de résultat, il est précisé que le montant hors taxes du chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 3 837 000 € contre pour l'exercice précédent la somme de 3 950 000 €.

Le compte de résultat fait apparaître :

1°) un résultat d'exploitation d'un montant de (1 362 000) € contre un résultat d'exploitation d'un montant de (1 322 000) € pour l'exercice précédent, après dotation :

- au compte d'amortissements sur immobilisations de 970 000 € contre une dotation de 391 000 € pour l'exercice précédent,
- au compte de provisions sur l'actif circulant de 378 000 € contre une dotation de 351 000 € pour l'exercice précédent,
- au compte de provisions pour risques et charges de 0 € contre une dotation de 24 000 € pour l'exercice précédent.

2°) un résultat financier d'un montant de (81 000) € contre un résultat financier d'un montant de (63 000) € pour l'exercice précédent.

3°) un résultat courant des entreprises intégrées d'un montant de (1 448 000) € contre un montant de (1 390 000) € pour l'exercice précédent.

4°) un résultat net des entreprises intégrées d'un montant de (978 000) € contre un montant de (804 000) € pour l'exercice précédent.

5°) un résultat net de l'ensemble consolidé de (983 000) € contre un montant de (808 000) € pour l'exercice précédent.

III - EVOLUTION PREVISIBLE DU GROUPE

Le groupe GORGY TIMING poursuit son activité et étend son périmètre avec l'ouverture d'une filiale en Inde prévue en 2022.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS

I. Bien que l'opération suivante ait eu lieu au cours de l'exercice, le périmètre du Groupe n'a pas évolué depuis l'exercice précédent :

- Transmission Universelle de Patrimoine de SCP Time France par SCP Time

Lors de l'assemblée générale du 24 Septembre 2021, il a été approuvé la dissolution sans liquidation de la société SCPTIME France. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société SCPTIME France au profit de la société SCPTIME.

Cette opération réalisée avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 est sans aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe Gorgy Timing.

II. A compter de cet exercice, les comptes consolidés du groupe Gorgy Timing sont présentés selon les principes établis par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01 homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020 relatif aux comptes consolidés.

III. Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes consolidés au 31 DECEMBRE 2021 du Groupe incluent les impacts liés à l'épidémie du Coronavirus.

Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont appréhendés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont le Groupe a pu bénéficier sont également comptabilisées.

En effet, les activités ont été lourdement impactées par le COVID-19 depuis le premier trimestre 2020. Cependant, compte tenu du caractère évolutif de l'épidémie toujours en cours à la date d'établissement de ces comptes et des mesures mises en place par le gouvernement pour aider les entreprises, le Groupe n'a pas la capacité d'en évaluer avec précision les conséquences précises sur les exercices à venir.

IV. La société GORGY TIMING a fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en date du 1er juin 2022. Cependant les prévisions de trésorerie de la société ne remettent pas en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, les comptes ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

V. Au cours du premier semestre 2022, la société GORGY TIMING a bénéficié d'un prêt de 880 000 €uros de la part du CODEFI, au titre du dispositif d'aides ad hoc au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise du covid-19, par l'entremise de Bpifrance Financement.

VI. La société a procédé à la fermeture de la filiale GORGY TIMING GMBH en date du 29 juin 2022.

VII. Le 14 mars 2022 la société a levé l'option de rachat de son contrat de crédit-bail immobilier pour 171 000 €uros.

VIII. La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 DECEMBRE 2021 le Groupe n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatif avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour. La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons notamment du fait de l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie.

Hormis l'événement exposé ci-dessus, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière de la société.

V - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement immobilisés au niveau du groupe se montent à 6 677 000 Euros et ont été amortis à hauteur de 3 823 000 Euros, ce qui représente une valeur nette de 2 854 000 Euros.

oOo

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent rapport tel qu'il vous est présenté.

Le Président,
Monsieur Maurice GORGY



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
51 chemin de la Taillat
38244 Meylan Cedex
France



BBM & Associés
65b, Boulevard des Alpes
38240 Meylan

Gorgy Timing S.A.S.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2021

Gorgy Timing S.A.S.

Quartier Beauregard, Lieudit "La Laiterie" - 38350 La Mure

Ce rapport contient 24 pages

Référence : E1-2-1



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
51 chemin de la Taillat
38244 Meylan Cedex
France



BBM & Associés
65b, Boulevard des Alpes
38240 Meylan

Gorgy Timing S.A.S.

Siège social : Quartier Beauregard, Lieudit "La Laiterie" - 38350 La Mure
Capital social : €.1.349.600

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Gorgy Timing,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Gorgy Timing relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Réserve pour limitation

Figurent à l'actif du bilan au 31 décembre 2021 :

- Des frais de développement en cours de projets de recherche et développement pour un montant de 3.371K euros.

Le lancement des projets sous-jacents n'a pas encore été effectué. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation à la clôture de l'exercice. En l'absence d'éléments mis à notre disposition justifiant la valeur de ces projets, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation de ces éléments est nécessaire et pour quel montant.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Changement de méthode :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première mise en application du règlement ANC n°2020-01 qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Continuité d'exploitation :

La note « Autres informations, événements post-clôture et continuité d'exploitation » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, pesant sur la continuité d'exploitation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

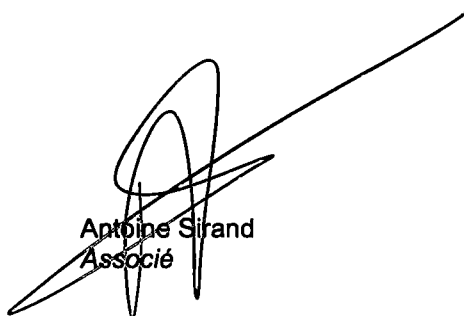
Les commissaires aux comptes

Meylan, le 13 juillet 2022
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Sandrine Pallud
Associée

Meylan, le 13 juillet 2022
BBM & Associés



Antoine Sirand
Associé

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'Euros)		31-12-21			31-12-20
ACTIF	Notes	Brut	DAP	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.2	10 247	3 997	6 250	5 782
Immobilisation corporelles	4.3	3 684	1 896	1 788	1 968
Titres mis en équivalence		-		-	-
Autres Immobilisations financières	4.4	294		294	296
Actif immobilisé		14 225	5 893	8 332	8 046
Stocks de matières et marchandises	4.5	2 521	378	2 143	2 058
Clients et comptes rattachés		195	7	188	975
Impôts différés actifs nets		38		38	44
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	899		899	1 152
Valeurs mobilières de placement				-	-
Disponibilités		874		874	1 646
Actif circulant		4 527	385	4 142	5 875
Charges à répartir				-	-
TOTAL ACTIF		18 751	6 278	12 473	13 921

(en milliers d'Euros)		31-12-21			31-12-20
PASSIF					
Capital				1 350	1 350
Primes				3 489	3 556
Réserves				1 101	1 842
Ecarts de conversion				(18)	(39)
Résultat net part du Groupe				(983)	(808)
Capitaux propres part du Groupe				4 938	5 900
Intérêts minoritaires				212	239
Capitaux propres consolidés	4.7			5 150	6 140
Avances conditionnées	4.8			1 061	1 076
Provisions pour risques et charges	4.9			179	221
Ecart d'acquisition négatif				-	-
Emprunts et dettes financières	4.10			3 580	4 202
Fournisseurs et comptes rattachés				986	934
Autres dettes	4.6			1 487	1 307
Produits constatés d'avance				31	41
TOTAL PASSIF				12 473	13 921
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				3 116	2 894
Dont concours bancaires courants				6	2

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT		Notes	31-12-21	31-12-20
(En milliers d'Euros)				
Chiffre d'affaires		5.1	3 837	3 950
Autres produits d'exploitation		5.2	1 890	1 776
Total des produits d'exploitation			5 728	5 726
Coût d'achat des matières et autres approvisionnements			909	868
Sous-traitance			47	155
Achats non stockés, matériels et fournitures			76	79
Autres services extérieurs			453	660
Coût d'achat des marchandises vendues			31	170
Autres charges externes			890	829
Impôts, taxes et versements assimilés			77	116
Rémunération du personnel			2 325	2 445
Charges sociales			926	947
Participation des salariés			-	-
Autres charges			8	13
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations			970	391
Dotations aux provisions sur actifs circulants			378	351
Dotations aux provisions pour risques et charges				24
Total des charges d'exploitation			7 090	7 048
Résultat d'exploitation avant amortissement des écarts d'acquisition			(1 362)	(1 322)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			5	5
Résultat d'exploitation après amortissement des écarts d'acquisition			(1 367)	(1 326)
Résultat financier		5.3	(81)	(63)
Résultat courant des entreprises intégrées			(1 448)	(1 390)
Résultat exceptionnel		5.4	29	158
Résultat avant impôts			(1 418)	(1 232)
Intérêts minoritaires			(33)	5
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Impôts sur les sociétés sociaux et différés		5.5	(402)	(428)
BENEFICE NET PART DU GROUPE			(983)	(808)

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE
--

VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE	31-12-21	31-12-20
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	(983)	(808)
Part des minoritaires dans résultat des sociétés intégrées	(33)	5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux Amortissements et provisions	975	419
Reprises des Amortissements et provisions	(43)	(8)
Plus et moins values de cession		4
Impôts différés	6	(7)
Quote part dans résultat des sociétés en équivalence		
Subventions virées au résultat		
Divers retraitements de consolidation et ajustement ouverture Chine	(59)	(10)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(137)	(405)
Ecart de conversion sur la CAF		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 280	(355)
Variation des frais financiers	21	18
Variation nette exploitation	1 196	(855)
Variation de stocks	(68)	100
Variation des Créances d'exploitation	1 078	(728)
Variation des Dettes d'exploitation	186	(227)
Variation nette hors exploitation	63	481
Variation des Créances hors exploitation	138	112
Variation des Dettes hors exploitation	(61)	253
Charges et produits constatés d'avance	(19)	116
Pertes & gains de change	5	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 142	(760)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements / acquisitions immobilisations incorporelles	(1 220)	(1 369)
Décaissements / acquisitions immobilisations corporelles	(46)	(50)
Encaissements / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		21
Subventions d'investissement encaissés		
Décaissements / acquisitions immobilisations financières	(85)	(24)
Encaissements / cessions immobilisations financières	88	27
Trésorerie nette / acquisitions & cessions de filiales		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	(1 263)	(1 396)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		898
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		(160)
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres	(15)	
Encaissements provenant d'emprunts		2 300
Remboursements d'emprunts	(646)	(436)
Variation des comptes courants d'associés		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	(661)	2 601
VARIATION DE TRESORERIE (calculée)	(782)	445
TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 644	1 200
Incidences des variations de taux de change	(6)	2
TRESORERIE A LA CLOTURE	868	1 644
VARIATION DE TRESORERIE (constatée)	(782)	445

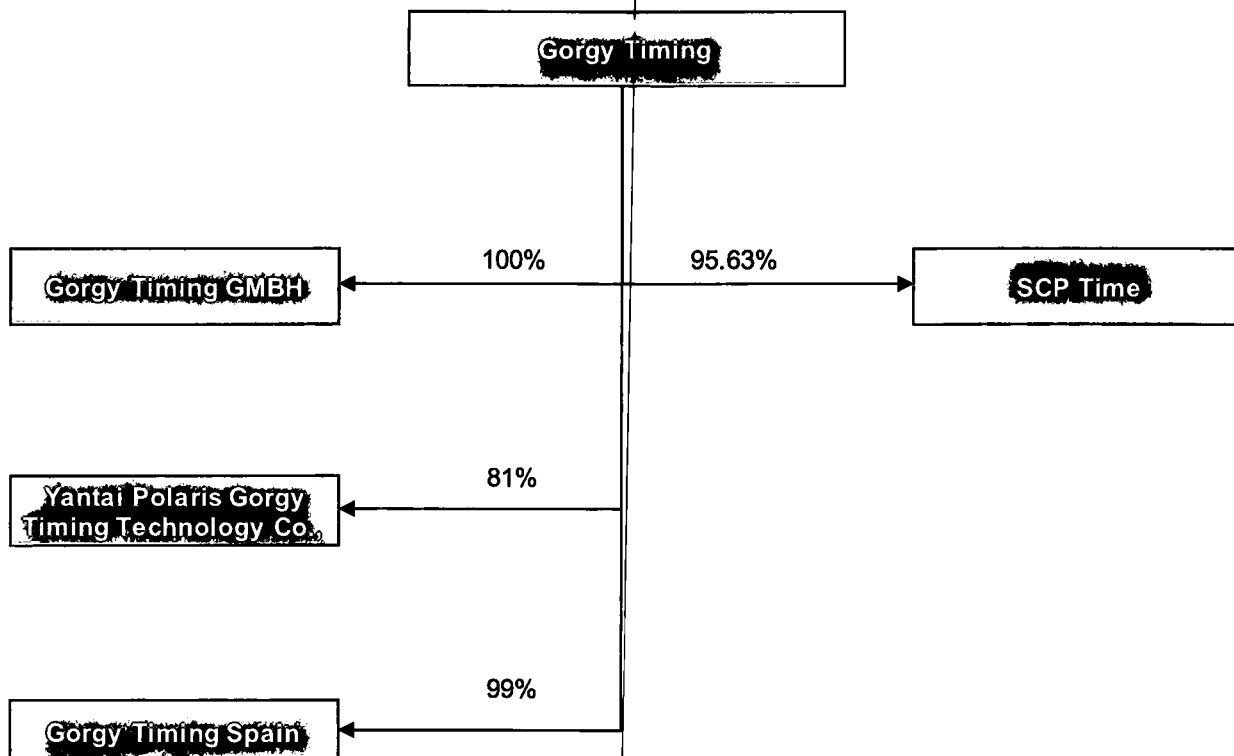
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. FAITS SIGNIFICATIFS ET AUTRES INFORMATIONS

Il s'agit du cinquième jeu de comptes consolidés du Groupe Gorgy Timing. En effet bien que ne dépassant pas les seuils légaux de consolidation obligatoire, la production de comptes consolidés est désormais imposée par les statuts de la société tête de Groupe Gorgy Timing mis à jour par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

2. ENSEMBLE CONSOLIDE

2.1. Organigramme du groupe



2.2. Périmètre de consolidation

2.2.1 Présentation du périmètre de consolidation

A la clôture de l'exercice :

Sociétés	Adresses des sièges	Pourcentages		SIRET	Dates de clôture	Méthodes d'intégration
		de contrôle	d'intérêt			
Gorgy Timing	Quatier Beauregard - 38350 La Mure D'isère			351 239 363 00028	31 décembre	Société mère
Gorgy Timing GmbH	Östl. Rheinbrückenstr.50 - D-76187 Karlsruhe - Allemagne	100.00%	100.00%	NA	31 décembre	Intégration globale
Gorgy Timing Espagne	World Trade Center - Edificio Este, 2º Pta. - 08039 Barcelona - España	99.00%	99.00%	NA	31 décembre	Intégration globale
Yantai Polaris Gorgy Timing Technology	206, Fengshan road - Yantai Shandong - Chine	81.00%	81.00%	NA	31 décembre	Intégration globale
SCP Time	Quatier Beauregard - 38350 La Mure D'isère	100.00%	100.00%	834 844 698 00011	31 décembre	Intégration globale

2.2.2 ***Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice***

Bien que l'opération suivante aient eu lieu au cours de l'exercice, le périmètre du Groupe n'a pas évolué depuis l'exercice précédent :

- Transmission Universelle de Patrimoine de SCP Time France par SCP Time

Lors de l'assemblée générale du 24 Septembre 2021, il a été approuvé la dissolution sans liquidation de la société SCPTIME France. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société SCPTIME France au profit de la société SCPTIME.

Cette opération réalisée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 est sans aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe Gorgy Timing.

3. PRINCIPES COMPTABLES – METHODES D'EVALUATION

3. 1. Changement de méthode

A compter de cet exercice, les comptes consolidés du groupe Gorgy Timing sont présentés selon les principes établis par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01 homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020 relatif aux comptes consolidés.

Hormis le reclassement de l'écart d'acquisition en éléments incorporelles et l'absence de retraitement en résultat des pertes et gains de changes potentiels non significatif, ce changement de règlement n'a pas d'incidences sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité de l'exploitation.

3. 2. Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles la société Gorgy Timing exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif par une société résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de consolidation.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exercerait directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés seraient consolidés suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le Groupe inclut sa quote-part dans les produits et charges, actifs et passifs de l'entreprise sous contrôle conjoint dans les lignes appropriées de ses états financiers.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exercerait une influence notable sur la gestion sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint seraient mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de la filiale. Dans cette situation, la participation du Groupe dans la filiale est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la filiale.

3. 3. Ecarts d'acquisition

Le groupe a adopté le règlement ANC n°2016-07.

Il a pris la décision de que les nouveaux écarts d'acquisition seraient évalués à leur juste valeur et selon les situations :

- ✓ non amortis et testés en cas de durée d'utilisation non limitée,
- ✓ amortis sur leur durée d'utilisation si celle-ci est limitée et déterminable,
- ✓ amortis sur 10 ans si celle-ci est limitée mais n'est pas déterminable de façon fiable.

Les principales méthodes relatives aux écarts d'acquisition sont par ailleurs les suivants :

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante :

Les biens non destinés à l'exploitation sont évalués à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur probable de réalisation.

Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à leur valeur d'utilité pour l'entreprise consolidante. Celle-ci correspond au prix qu'elle aurait accepté de payer si elle avait acquis ces éléments séparément, compte tenu de l'usage qu'elle compte en faire.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été ré estimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

Lorsque la prise de participation s'est opérée par voie d'achats successifs de titres, l'entreprise n'entre dans le périmètre de consolidation que lors de la prise de contrôle effectif ; cependant, pour déterminer l'écart de première consolidation, il convient de remonter à l'acquisition du premier lot, si cette dernière a été effectuée avec l'intention d'obtenir le contrôle.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- ✓ La part positive, non affectée, est inscrite au compte "écarts d'acquisition" à l'actif du bilan et le cas échéant dépréciée, prorata temporis, selon les méthodes décrites ci-dessus.
- ✓ La part négative est inscrite au compte "écarts d'acquisition négatifs" au passif du bilan et rapportée de façon immédiate au résultat consolidé (bonne affaire).

3. 4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

Les postes du bilan à l'exception des capitaux propres sont convertis au taux de clôture.

Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion résultant de l'impact de la variation des taux de change entre l'ouverture (et/ou la date d'acquisition des sociétés concernées) et la clôture de l'exercice sont inscrits dans la rubrique "Ecart de conversion".

Principaux taux utilisés :

	1 CNY (12-19)	1 CNY (12-20)	1 CNY (12-21)
Taux d'ouverture :	0,126983	0,127869	0,124649
Taux moyen :	0,129298	0,127054	0,131196
Taux de clôture :	0,127869	0,124649	0,138991

3. 5. Méthodes d'évaluation retenues pour certains postes du bilan

3.5.1 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens en mode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe et selon des durées décrites en notes 4.2 et 4.3.

L'entreprise a apprécié à la date de clôturé, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

3.5.2 Frais de recherche et de développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes sur la ligne "Frais de recherche et développement".

Il est précisé :

- que les perspectives de commercialisation sont cohérentes avec les prévisionnels établis par la société,
- compte tenu de ces perspectives, la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable et que de ce fait aucune dépréciation n'est utile.

3.5.3 **Les immobilisations financières**

Les titres de participations non consolidées sont valorisés au coût historique d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire qui correspond à la valeur d'usage pour la société. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan et des provisions sont le cas échéant dotées. La valeur d'usage est déterminée selon des critères objectifs et clairement identifiables : situation nette, seuil de rentabilité, survenance d'évènements exceptionnels, valeur de réalisation.

3.5.4 **Les Stocks**

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les règles en vigueur dans la profession. Si la valeur actuelle des stocks (prix du marché ou valeur nette de réalisation) à la date du bilan est inférieure au coût, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.5.5 **Les créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5.6 **Impôts différés**

Une provision pour impôts différés est constituée selon la méthode du report variable pour les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan.

En période de déficit fiscal, des actifs nets d'impôts différés sont maintenus au bilan uniquement si les prévisions de l'entreprise mettent en évidence un retour proche aux bénéfices.

3.5.7 **Indemnités de départ à la retraite**

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (taux de croissance retenu : 1,5%), du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles en utilisant un taux de 0,98% (vs 0,34% en N-1).

Ils retiennent comme hypothèse un départ volontaire des salariés à l'âge de 60-67 ans incluant un taux de cotisations sociales applicable à l'entreprise pour les non-cadres (33%) et les cadres (47%).

Ces engagements sont appréhendés lors des calculs des écarts de première consolidation.

Les variations ultérieures de la charge affectent le compte de résultat.

3.5.8 **Écarts de conversion**

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie ont fait l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

Le Groupe s'est conformé au nouveau règlement qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021; plus aucun retraitement n'a donc été comptabilisé sur l'exercice 2021 à ce titre.

3.5.9 **Crédit-bail**

Les contrats de crédit-bail portant sur des biens autre que du matériel de bureau dont les conditions s'apparentent à un achat financé au moyen d'un crédit, font l'objet des retraitements suivants dans les comptes consolidés :

- Enregistrement des biens concernés en immobilisations à l'actif,
- Comptabilisation en contrepartie des emprunts correspondants au passif,
- Annulation des redevances enregistrées en charges d'exploitation et comptabilisation des charges financières afférentes aux emprunts,
- Constatation des amortissements des immobilisations conformément aux méthodes du Groupe.

3.6. **Autres informations, évènements post clôture et continuité d'exploitation**

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Groupe incluent les impacts liés à l'épidémie du Coronavirus.

Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont appréhendés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont le Groupe a pu bénéficier sont également comptabilisées.

En effet, les activités ont été lourdement impactées par le COVID-19 depuis le premier trimestre 2020. Cependant, compte tenu du caractère évolutif de l'épidémie toujours en cours à la date d'établissement de ces comptes et des mesures mises en place par le gouvernement pour aider les entreprises, le Groupe n'a pas la capacité d'en évaluer avec précision les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société Gorgy Timing fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en date du 1^{er} juin 2022. Cependant les prévisions de trésorerie de la société ne remettent pas en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, les comptes ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

3.7. **Evènements post clôture**

Au cours du premier semestre 2022, la société Gorgy Timing a bénéficié d'un prêt de 880K€, de la part du CODEFI, au titre du dispositif d'aides ad hoc au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise du covid-19, par l'entremise de Bpifrance Financement.

La société a procédé à la fermeture de la filiale Gorgy Timing GmbH en date du 29 Juin 2022.

Le 14 mars 2022 la société a levé l'option de rachat de son contrat de crédit-bail immobilier pour 171K€.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021 le Groupe n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatif avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour. La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons notamment du fait de l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie.

Hormis l'événement exposé ci-dessus, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière de la société.

4. NOTES SUR LE BILAN

4. 1. Les Écarts d'Acquisition

La valeur brute des écarts a été calculée de la façon suivante :

	TOTAL		Yantai Polaris Gorgy Timing Technology Co.
A la date du	31/12/2016	31/12/2016	
Situation nette dont résultat à la clôture	5 936	5 936	
Provisions réglementées	-		
Profit s/ stock	-		
Retraitement des CB	-		
Plus/moins valeurs sur éléments d'actifs	(3 250)	(3 250)	
Annulation autres comptes de régul sans valeur	(89)	(89)	
Provisions réglementées	-		
Engagements sociaux non comptabilisés (IFC)	-		
Impact fiscalité différée (28%)	-		NA
Capitaux propres retraités en Kcny	2 597	2 597	
Taux de conversion			0.136608
Capitaux propres retraités en Keuros	2 597	355	
%age d'intérêt Groupe			31.00%
Titres et coûts d'acquisition liés			157
Ecarts d'acquisition	47	47	

4. 2. Les immobilisations incorporelles

Elles se décomposent comme suit :

(En milliers d'Euros)	31-12-21			31-12-20		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	47	23	23	47	19	28
Frais de développement	6 677	3 823	2 853	6 550	3 086	3 463
Concessions, brevets	152	150	2	152	139	13
Fonds commerciaux	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	3 371	-	3 371	2 278	-	2 278
TOTAUX	10 247	3 997	6 250	9 026	3 244	5 782

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'Euros)	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS				
	Valeur brute	Acquisitions	Impact des autres	Cessions	Valeur brute	Valeur brute	Augmen-	Impact des	Diminu-	Valeur
	Début ex.	de l'ex.	variations	de l'ex.	Fin ex.	Début ex.	tations	autres	tions	Fin ex.
Ecarts d'acquisition	47				47	19	5			23
Frais de développement	6 550	127			6 677	3 086	737			3 823
Concessions, brevets	152				152	139	11			150
Fonds commerciaux	-				-	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	2 278	1 093			3 371	-				-
TOTAUX	9 026	1 220	-	-	10 247	3 244	753	-	-	3 997

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- Frais de développement : 5 ans
- Concessions et Brevets : 1 à 3 ans

4. 3. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(En milliers d'Euros)	31-12-21						31-12-20		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette			
Terrains	-	-	-	-	-	-			
Terrains en CB	61	-	61	61	-	61			
Constructions	1 059	364	695	1 059	267	792			
Constructions en CB	1 510	652	859	1 510	607	903			
Installations techniques, matériels et outillages	439	387	52	400	344	56			
Installations techniques, matériels et outillages en CB	96	96	0	96	96	0			
Autres Immobilisations corporelles	503	397	106	501	345	156			
Immobilisations en cours	16	-	16	-	-	-			
TOTAUX	3 684	1 896	1 788	3 627	1 659	1 968			

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'Euros)	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS				
	Valeur brute Début ex.	Acquisitions de l'ex.	Impact des autres variations	Cessions Rebutis de l'ex.	Valeur brute Fin ex.	Valeur Début ex.	Augmentations de l'ex.	Impact des autres variations	Diminutions de l'ex.	Valeur Fin ex.
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains en CB	61	-	-	-	61	-	-	-	-	-
Constructions	1 059	-	-	-	1 059	267	97	-	-	364
Constructions en CB	1 510	-	-	-	1 510	607	45	-	-	652
Installations techniques, matériels et outillages	400	28	11	-	439	344	27	15	-	387
Installations techniques, matériels et outillages en CB	96	-	-	-	96	96	-	-	-	96
Autres Immobilisations corporelles	501	2	-	-	503	345	53	-	-	397
Autres immobilisations corporelles en CB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	15	1	-	16	-	-	-	-	-
TOTAUX	3 627	46	12	-	3 684	1 659	222	15	-	1 896

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- Terrains acquis via contrats de Crédit-Bail : non amortis
- Constructions acquises via contrats de Crédit-Bail : 40 ans
- Autres Constructions : 2 à 10 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 2 à 8 ans

4. 4. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

(En milliers d'Euros)	Au 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Participations non consolidées	242	-	242	242	-	242
Dépôts et cautions	51	-	51	54	-	54
TOTAUX	294	-	294	296	-	296

Les participations non consolidées sont constituées principalement de parts sociales liées à des organismes bancaires.

4. 5. Les stocks

Ils se décomposent comme suit :

(En milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
Stocks de matières premières	1 489	1 386
Stocks d'encours	90	133
Stocks de produits intermédiaires et finis	933	881
Stocks de marchandises	9	10
VALEUR BRUTE	2 521	2 409
Provisions pour dépréciation des stocks de M.P.	248	244
Provisions pour dépréciation des stocks de produits finis	128	106
Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises	1	1
VALEUR NETTE	2 143	2 058

4. 6. Les autres créances et autres dettes

Ils se décomposent comme suit :

(en milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
AUTRES CREANCES		
Créances fiscales	787	1 042
Créances sociales	8	10
Fournisseurs et débiteurs divers	31	51
Autres créances	22	6
Charges constatées d'avance	51	42
TOTAL AUTRES CREANCES	899	1 152
AUTRES DETTES		
Clients créditeurs	5	23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes fiscales	115	356
Dettes sociales	1 160	724
Dividendes à payer	161	161
Dettes diverses	44	42
TOTAL AUTRES DETTES	1 487	1 307

4. 7. Les Capitaux Propres

4.7.1 Le capital social

Le capital social de la **SAS Gorgy timing** est composé depuis deux exercices de 2.410.000 actions (dont 400.000 actions de préférence) de 0,56 euro, soit 1.349.600 euros.

4.7.2 Analyse de la variation des réserves du Groupe

(En milliers d'Euros)	Capital social	Primes	Réserves Légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat	Réserves Groupe
Ouverture N-1	1 350	3 556	76	858	375	(29)	(18)	6 168
Affectation du résultat de la mère				52			(52)	-
Distributions de la mère				(160)				(160)
Affectation du solde résultat					(70)		70	-
Augmentation de capital					704			704
Autres mouvements					7	(11)		(4)
Clôture N-1	1 350	3 556	76	750	1 016	(39)	-	6 709
Ouverture N	1 350	3 556	76	750	1 016	(39)	(808)	5 901
Affectation du résultat de la mère				(818)			818	-
Distributions de la mère								-
Affectation du solde résultat					9		(9)	-
Augmentation de capital								-
Autres mouvements		(68)		68	(0)	21		21
Clôture N	1 350	3 489	76	(0)	1 025	(18)	-	5 921

4.7.3 **Analyse de la variation des Intérêts minoritaires**

(en milliers d'Euros)	Réserves	Résultats	Totaux
Ouverture N-1	50	(8)	42
Distributions			-
Affectation du résultat	(8)	8	-
Augmentation de capital salariés	193		193
Fusions			-
Cession de titres au Groupe			-
Dilutions liées à TUP	-		-
Autres mouvements	(1)	5	4
Clôture N-1	235	5	239
Ouverture N	235	5	239
Distributions			-
Affectation du résultat	5	(5)	-
Augmentation de capital H.G.			-
Fusions			-
Cession de titres au Groupe			-
Dilutions liées à TUP	-		-
Autres mouvements	5	(33)	(28)
Clôture N	244	(33)	212

4.8. **Les avances remboursables**

Avance Coface 74K€

Avance remboursable BPI FRANCE concernant l'aide au projet structurant des pôles de compétitivité "SCP TIME" : Le bénéficiaire s'engage à rembourser à Bpifrance, sauf échec commercial, la somme de 988 K€ selon l'échéancier forfaitaire prévisionnel suivant (avant n°4 ayant cours au 31 décembre 2021) :

- Au plus tard le 31 décembre 2022 160 K€
- Au plus tard le 31 décembre 2023 175 K€
- Au plus tard le 31 décembre 2024 205 K€
- Au plus tard le 31 décembre 2025 220 K€
- Au plus tard le 31 décembre 2026 228 K€

4.9. **Les provisions**

(En milliers d'Euros)	31-12-20	Dotations	Reprises Diminution	31-12-21
Provisions pour litige	-			-
Provisions pour impôts différés	-			-
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour IFC	221		(43)	179
Autres provisions pour risques	-			-
TOTAL	221		43	179

La société avait fait l'objet d'une vérification de comptabilité au premier semestre 2017. Une proposition de rectification a été adressée le 30 mai 2017 pour un montant de 89.818 €. La direction avait contesté ce redressement et aucune provision pour risque n'avait été comptabilisée à ce sujet.

En date du 29 avril 2021 le tribunal administratif de Grenoble a définitivement donné raison à la société en rejetant la demande de l'administration et la condamnant à lui payer la somme de 1.500€ au titre de l'article 761.1 du code de justice administrative.

4. 10. Les dettes financières

Les emprunts et dettes financières diverses s'analysent ainsi:

(En milliers d'Euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Total	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans	Total	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 325	470	2 815	40	3 897	504	3 270	123
Dettes financières de crédit bail	156	75	81		231	75	156	
Dettes financières diverses	-				-			
Concours bancaires courants	6	6			2	2		
Intérêts courus non échus	92	92			72	72		
TOTAUX	3 580	644	2 896	40	4 202	653	3 426	123

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5. 1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe se répartit de la façon suivante :

(En milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
Ventes produits France	2 316	1 560
Ventes produits Export	729	1 435
Ventes de produits	3 045	2 995
Prestations de services France	734	910
Prestations de services Export	59	44
Prestations de services	793	954
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 837	3 950

5. 2. Les autres produits

Les autres produits comprennent notamment :

(en milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
Production stockée	9	(67)
Production immobilisée	1 220	1 369
Subventions d'exploitation	215	25
Reprises sur amortissements et provisions	394	287
Transferts de charges	40	151
Autres produits	12	11
Autres produits d'exploitation	1 890	1 776

5. 3. Résultats financiers

(En milliers d'euros)	31-12-21	31-12-20
Gains de change		2
Revenus des autres créances et VMP		3
Autres intérêts et produits assimilés	2	
Reprises sur provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2	5
Pertes de change	1	5
Intérêts et charges assimilées	80	64
Autres charges financières	2	
Dotations aux provisions financières	0	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	83	68
RESULTAT FINANCIER	(81)	(63)

5. 4. Résultats exceptionnels

Les produits et charges non liés à l'exploitation comprennent notamment :

(En milliers d'euros)	31-12-21	31-12-20
Produits de cessions de titres consolidés		
Produits de cessions d'éléments d'actif		21
Subventions virées au résultat		253
Reprises exceptionnelles		
Autres produits exceptionnels	69	95
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	69	368
Valeur nette comptable des éléments cédés		25
Dotations exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	39	185
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	39	210
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29	158

5. 5. Impôts sur les sociétés

Les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan sont traduites dans les comptes et leurs variations sont enregistrées dans la rubrique "Impôt sur les sociétés".

L'impôt sur les sociétés s'analyse comme suit :

(En milliers d'Euros)	31-12-21	31-12-20
Résultat avant affectation minoritaires et amort. des survaleurs	(1 011)	(799)
Impôts sociétés	-	-
Variation des impôts différés	5	(7)
Carry back		
Crédits impôts comptabilisés	(408)	(421)
Impôts comptabilisés	(403)	(428)
Réintégrations permanentes	31	183
Régime "mère-fille"		
Déductions permanentes		(9)
Pertes non prises en compte	1 420	1 042
Retraitements non imposables	(18)	
Retraitements non déductibles		
Base impôt théorique	18	(11)
Taux imposition théorique	26.50%	28.00%
Impôt théorique	5	(3)
Impact variation taux d'impôt différé	1	(4)
Crédits impôts comptabilisés	(408)	(421)
Fiscalité étrangère : impact différentiel de taux		
Impôts consolidés	(403)	(428)

5. 6. **Effectif**

Effectif par société du Groupe :

Sociétés	Années	31-12-21	31-12-20
Gorgy Timing		47	50
Gorgy Timing GMBH			1
Gorgy Timing Espagne		1	1
Yantai Polaris Gorgy Timing Technology Co.		8	7
SCP Time France		-	-
SCP Time		5	11
Totaux		61	70

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2021, les engagements donnés hors bilan sont les suivants :

- ✓ Crédits baux :
 - Redevances sur crédit-bail immobilier : 156K€
 - Valeur résiduelle de crédit-bail immobilier : 1K€

Le 14 mars 2022 la société a levé l'option de rachat de ce crédit-bail pour 171K€.

- ✓ Emprunts :
 - Nantissement de CIF à hauteur de 200K€ au profit de Crédit Coopératif pour un emprunt de 600K€ de nominal dont le Groupe reste devoir la somme de 418K€ à la clôture de l'exercice,
 - Nantissement du fonds de commerce au profit de HSBC pour un emprunt de 300K€ de nominal dont le Groupe reste devoir la somme de 206K€ à la clôture de l'exercice.
 - Nantissement du fonds de commerce au profit de HSBC pour un emprunt de 165K€ de nominal dont le Groupe reste devoir la somme de 39K€ à la clôture de l'exercice,
 - Nantissement du fonds de commerce au profit de SG pour un emprunt de 150K€ de nominal dont le Groupe reste devoir la somme de 38K€ à la clôture de l'exercice,

Engagements reçus :

- ✓ Caution société de cautionnement Fonds de garantie Essor PMI de l'emprunt de 300K€ de nominal souscrit auprès de Crédit Coopératif (soient 9K€ de capital garantis à la clôture de l'exercice),
- ✓ Caution société de cautionnement SOMUDIMEC à hauteur de 50% de l'emprunt de 600K€ de nominal souscrit auprès de Crédit Coopératif (soient $418K€ \times 50\% = 209K€$ de capital garantis à la clôture de l'exercice),
- ✓ Contre-garantie BPI à hauteur de 50% de l'emprunt de 165K€ de nominal souscrit auprès de HSBC (soient $39K€ \times 50\% = 20K€$ de capital garantis à la clôture de l'exercice).